

Service mobilité

Place Communale, 8 4100 Seraing **mobilité@seraing.be**

DEMANDE D'UNE CARTE DE STATIONNEMENT DESTINEE AUX RIVERAINS

Ce document est à renvoyer, dûment complété et signé, accompagné de ses annexes, au service Mobilité, <u>Place Communale 8, 4100 SERAING</u>.

Conditions nécessaires à l'octroi d'une carte riverain à proximité du domicile :

- Le demandeur est domicilié à proximité d'un établissement où se déroulent des activités extra-scolaires, d'un centre de loisirs, récréatif ou sportif occasionnant de gros embarras de circulation ;
- Le demandeur est domicilié en dehors des zones où sont concentrés un grand nombre de commerces ;
- Le demandeur ne dispose pas d'un garage à moins de 400m de son domicile ou un accès carrossable où remiser son véhicule.
- Le véhicule pour lequel la carte est sollicitée est immatriculé au nom du demandeur et ce dernier en dispose de façon permanente.

##